

Petit glossaire

Cheikh : désigne à l'origine un homme âgé et respecté. Ensuite titre donné à un homme dépositaire d'une autorité religieuse. Enfin, le terme renvoie à tout homme jouissant d'une autorité politique ou d'un prestige social (souvent adossé à une fortune foncière).

Dhimmi-s : tributaire bénéficiant du statut de la *dhimma* accordé aux « Gens du Livre » c'est-à-dire aux Juifs et aux Chrétiens. Ce statut accorde sécurité et protection en contrepartie de certaines obligations pour le *dhimmi*. Ces obligations sont surtout fiscales. La *dhimma* a notamment permis aux couvents chrétiens de se maintenir dans les premiers temps de l'islam ou de se développer ensuite dans certaines régions montagneuses.

Djiziyya : impôt de capitation payé aux débuts de l'Islam par les Dhimmi chrétiens et juifs. En principe, les couvents en sont exemptés.

Druse/Druze : née au Caire, au XI^e siècle, d'une dissidence de la vague chiite ismaélienne, la communauté druse s'est implantée en Syrie et en Palestine avant de cesser en 1043 tout prosélytisme. Une grande partie des Druses, confrontés aux persécutions du pouvoir musulman sunnite, s'est très tôt repliée au Mont-Liban, dans les régions du Chouf, du Metn et du Gharb. Les Druses et les Maronites constituent les deux communautés historiques de la montagne libanaise.

Émir : littéralement « prince ». Titre donné par les Ottomans au gouverneur-*multazim* d'un ou plusieurs sandjaks incluant la montagne libanaise. Certaines grandes familles aristocratiques maronites et druses portent aussi le titre de prince.



Mamlouks : catégorie d'esclaves militaires qui apparaît au IX^e siècle et formée d'hommes d'origines ethniques diverses. Les Mamlouks se constituent peu à peu en aristocratie militaire affranchie qui règne en Égypte de 1250 à 1517 et en Syrie de 1260 à 1516. Les Mamlouks bahrites sont d'origine turque et les Mamlouks bourjites sont originaires du Caucase. Leur règne fut une réussite économique et culturelle.

Miri : impôt foncier qui sanctionne la propriété éminente des terres par le sultan ottoman.

Multazim : fermier de l'impôt, généralement annuel et forfaitaire, pour le compte du gouverneur ottoman (le vali). L'émir du Mont-Liban est un *multazim* et il répartit ensuite cette charge, également de manière forfaitaire, entre les *muqata'ji-s* de la montagne.

Muqata'ji-s : responsable de l'impôt sur une concession foncière (*muqata'a*) vis-à-vis du gouverneur-*multazim*. Cette ferme fiscale héréditaire demeure soumise au bon vouloir du gouverneur qui peut redistribuer les concessions entre les grandes familles de sa province.

Muqqadam-s : en principe chef exerçant des fonctions d'ordre divers (religieux, militaire, de police). Au Mont Liban, titre héréditaire de prestige porté par de grandes familles aristocratiques de propriétaires fonciers et plus particulièrement dans les clans maronites du Nord. La famille à laquelle revient ce titre, possède en général un rôle politique et militaire. Le muqaddam serait hiérarchiquement placé entre l'émir et le cheikh.

Moutessarifat (arabe : mutasarrifiyya) : governorat autonome institué par le Règlement organique de 1861-1864 sur le territoire historique du Mont-Liban. Le moutessarifat est dirigé par un gouverneur chrétien catholique ottoman assisté d'un Conseil local.

Nahda (litt. : renaissance) : mouvement de renaissance de la langue et de la culture arabes dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Le précurseur de ce mouvement fut un intellectuel maronite, converti au protestantisme, Boutros al-Boustani, qui développa le thème de l'identité arabe commune à tous.

Sandjak : à l'origine concession militaire et administrative dans l'Empire ottoman. À partir du XIX^e siècle, sous-division administrative du vilayet ou province. Certains sandjaks ont bénéficié de l'autonomie (Mont-Liban, Jérusalem, et Alexandrette en 1921).